



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Suicide

Question écrite n° 64846

Texte de la question

L'incitation au suicide est punie par la loi. Or un livre, intitulé Suicide, mode d'emploi, a fait l'objet, dans un passé récent, de deux éditions successives, sans que, apparemment, les responsables de ces éditions aient été inquiétés. De nombreuses protestations et questions au Gouvernement ont été adressées à ce sujet. M le garde des sceaux a toujours répondu qu'il agirait avec diligence pour faire respecter la loi. M Georges Mesmin rappelle à M le garde des sceaux, ministre de la justice, sa propre question, n° 53544, du 3 février 1992 sur ce sujet et lui demande s'il est enfin décidé à agir, conformément à la loi, contre les responsables de ces éditions.

Texte de la réponse

Reponse. - Les suites judiciaires données à l'ouvrage Suicide, mode d'emploi ainsi que l'expose des moyens mis en oeuvre par les services publics pour lutter contre le suicide des jeunes figurent dans les réponses du garde des sceaux, faites à différentes questions écrites et publiées au Journal officiel de l'Assemblée nationale des 24 février 1992, pages 2357 et 2358, et du Sénat, le 24 septembre 1992, page 2196. Depuis lors, l'information suit son cours au tribunal de grande instance de Paris et le juge d'instruction désigné, envisage, dans les toutes premières semaines de l'année 1993, le règlement de cette procédure. Par ailleurs, en ce qui concerne l'ouvrage intitulé Final Exit, le garde des sceaux est en mesure de faire connaître aux auteurs des questions écrites que le tribunal correctionnel de Paris, par jugement du 15 décembre 1992, a, sur le fondement des articles 318-1 et 318-2 du code pénal résultant de la loi n° 87-1133 du 31 décembre 1987 qui incrimine le délit de provocation au suicide, condamné le président-directeur général de la société Inter-Forum à la peine de 30 000 francs d'amende et a ordonné la confiscation et la destruction des ouvrages saisis.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64846

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5383